

LE RÈGLEMENT

PARIS 92 TEQPONG CHALLENGER CUP

LE 17 NOVEMBRE 2019 À CHÂTENAY-MALABRY



PRÉAMBULE

- ❏ La « Paris 92 TeqPong Challenger Cup » est une épreuve dont la co-organisation est partagée entre le CDTT 92 et l'entité Teqball France.
- ❏ C'est un tournoi ouvert à tous destiné à promouvoir le TeqPong, une activité dérivée du Teqball.
- ❏ Dans l'ensemble de ce règlement, les termes « joueur » ou « participant » désignent indifféremment les joueurs et les joueuses.
- ❏ Aucun coefficient n'est attribué pour le classement FFTT.

ARTICLE 1: CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ❏ Pour participer à cette épreuve, les joueurs doivent être licenciés à la FFTT. Les joueurs non licenciés se verront attribuer une licence événementielle.
- ❏ Les joueurs de nationalité étrangère et ayant une résidence en France peuvent y participer. Ils auront accès aux récompenses – Voir Article 8, mais ne pourront pas se qualifier pour le tournoi international à Budapest les 23 & 24 novembre 2019 – Voir Article 9.

ARTICLE 2: CATÉGORIES - LIMITATION

- ❏ Le tournoi ne compte qu'un seul tableau de simple, ouvert à tous.
- ❏ Ce tableau est limité à 64 participants.

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS

- ❏ Le montant des inscriptions est fixé à 10 euros.
- ❏ Les engagements doivent être saisis sur le site internet « helloasso ».

ARTICLE 4: DÉROULEMENT SPORTIF

- Q 8 aires de jeu sont mises en place.
- Q Les joueurs seront répartis par poules de 3 ou 4. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau à élimination directe. Les places 3 et 4 seront jouées.
- Q Les parties se disputeront au meilleur des 3 manches.

ARTICLE 5: TENUE - BALLES

- Q Une tenue sportive est obligatoire pour chaque participant.
- Q Les balles seront en plastique.
- Q Les raquettes seront fournies par l'organisation.

ARTICLE 6: POINTAGE

Le pointage des joueurs s'effectuera une demi-heure avant le début de l'épreuve.

ARTICLE 7: RETARD - FORFAIT

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci, sera définitivement exclu de la compétition.

ARTICLE 8: RÉCOMPENSES

La dotation du tournoi est fonction du nombre de participants.

NB DE PARTICIPANTS	33-48	48+
DOTATION TOTALE \$	\$3,000	\$4,000
1 ^{ER}	\$1,000	\$1,000
2 ^{ÈME}	\$700	\$800
3 ^{ÈME}	\$400	\$550
4 ^{ÈME}	\$300	\$350
5 ^{ÈME} À 8 ^{ÈME}	\$150	\$175
9 ^{ÈME} À LA 16 ^{ÈME}	-	\$75

ARTICLE 9: QUALIFICATION

Les 2 premiers du tournoi, hors joueurs de nationalité étrangère, seront qualifiés pour disputer un tournoi international à Budapest les 23 et 24 novembre 2019, en simple pour le premier et en double pour les premier et deuxième. Ils représenteront la France à cette compétition.

ARTICLE 10: RÈGLES SPÉCIFIQUES AU TEQPONG

Un rappel des règles du jeu (jointes au règlement) sera fait au début de la compétition.